

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 28 juin 2021

CCPC/2021179-011

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (26) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Patrice CAMPS, Jackie COLL, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE(procuration à M. BATAILLE), Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN, Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT (procuration à M. BAUDET), Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU, Jean-Dominique LAPORTE , Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN (procuration à M. BATAILLE) , Philippe PETITQUEUX, Serge POLATO, Michel POUDADE (procuration à M. LACUBE), Stéphanie PRUDENTOS, Michel SANTANACH, Antoine TAHOCES, Georges VICENS.

Date de convocation : 22 JUIN 2021

Secrétaire de séance : Michel GARCIA

Objet : demande de subventions CAF

Le lundi 28 juin 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes Pyrénées catalanes a la compétence sociale.

Le Président explique que, dans le cadre du plan de relance, la CAF des Pyrénées Orientales lance plusieurs appels à projet afin de favoriser l'expression et le recueil des projets des partenaires sur ses différents domaines d'intervention :

- Animation de la vie sociale,
- Equipement informatique,
- Achat de véhicule

Le Président explique que la Communauté de communes a pour projet le recrutement d'un conseiller numérique et le déploiement de l'accès aux droits sur son territoire de façon itinérante.

Le Président explique qu'il est nécessaire d'équiper en véhicule et outils informatique les agents de la Communauté de communes afin de se déplacer sur les différentes communes et proposer des ateliers informatiques dans le cadre de l'inclusion numérique.

Le Président propose de répondre à ces plans de relance proposer par la CAF des P.O.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'autoriser le Président à répondre au plan de relance de la CAF**
- **D'autoriser le Président à déposer les dossiers de demande de subventions**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 28 juin 2021

Envoyé le 30-06-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 30-06-2021
NOTIFICATION FAST

Pierre BATAILLE
Président

